

**ARRETE PORTANT ORGANISATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE  
LOCQUELTAS  
N°2025-10-01**

Le Maire de la **commune de Locqueltas**,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-19 et R153-8,

**Vu** le code de l'environnement et notamment les articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants,

**Vu** l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R123-11 du code de l'environnement,

**Vu** l'ordonnance 2016-1060 du 3 août 2016 modifiant de nombreuses dispositions relatives à l'enquête publique,

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé par délibération n°2013.12/125 du 19 décembre 2013, modifié par délibération n°2020.11.86 du 09 novembre 2020,

**Vu** la délibération n°2022.10.72 du conseil municipal en date du 10 octobre 2022 prescrivant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme, et définissant les objectifs poursuivis et des modalités de la concertation,

**Vu** la délibération n°2024.03.20 du conseil municipal en date du 25 mars 2024 prenant acte du débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables,

**Vu** la délibération n°2024.12.62 du conseil municipal en date du 16 décembre 2024 prenant acte du second débat sur les orientations du plan d'aménagement et de développement durables,

**Vu** la délibération n°2025.05.25 du conseil municipal en date du 19 mai 2025 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision,

**Vu** la délibération n°2025.05.26 du conseil municipal en date du 19 mai 2025 approuvant la demande de dérogation à l'urbanisation limitée en l'absence de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT),

**Vu** les pièces du dossier du PLU soumis à enquête publique,

**Vu** la décision n°E25000156 / 35 du 17 septembre 2025 du Président du Tribunal Administratif de Rennes désignant un commissaire enquêteur,

**Considérant** que le projet a été transmis pour avis aux personnes publiques associées et consultées,

**Considérant** qu'il y a lieu d'organiser une enquête publique pour recueillir les observations du public,

## ARRÊTÉ

### ARTICLE 1 : OBJET ET DUREE DE L'ENQUETE

Il sera procédé à une enquête publique sur la commune de Locqueltas **du jeudi 20 novembre 2025 à 9h au samedi 20 décembre 2025 à 12h**, soit pendant une durée de 31 jours consécutifs.

L'enquête publique portera sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Locqueltas, dont le projet de PLU a été arrêté par délibération du conseil municipal en date du 19 mai 2025.

Le siège de l'enquête publique sera situé à la mairie de Locqueltas, 12 place de la mairie, 56390 LOCQUELTAS.

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte de ses intérêts par le dépôt d'observations et de propositions (L123-1 du Code l'environnement).

### ARTICLE 2 : DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Monsieur Stéphane SIMON**, officier de gendarmerie en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

### ARTICLE 3 : MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC ET DE DEPOT DES CONTRIBUTIONS

Le dossier soumis à enquête publique sera notamment constitué des pièces suivantes :

- **Le projet de révision du plan local d'urbanisme**, comprenant notamment :

#### **Rapport de présentation :**

- 1A : Diagnostic territorial
- 1B : Etat Initial de l'Environnement
- 1C : Diagnostic agricole
- 1D : Justifications du projet Document
- 1E : Evaluation environnementale y compris son résumé non technique
- 1F : Inventaire complémentaire des zones humides

#### **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) \***

#### **Règlement**

- 3A : Règlement écrit
- 3B : Règlement graphique n°1 (commune, zoom bourg)
- 3C : Règlement graphique n°2 (commune, zoom bourg)

#### **Annexes**

- 4A : Annexes -servitudes d'utilité publique
- 4B : Annexes servitudes d'utilité publique -cartographie
- 4C : Annexes réglementaires et informatives
- 4D : Annexes réglementaires et informatives – cartographie

## **Monsieur SIMON, commissaire-enquêteur / enquête publique sur la révision du PLU**

**Mairie de Locqueltas  
12 Place de la mairie  
56390 LOCQUELTAS**

- Par courrier électronique transmis à l'adresse suivante :  
**enquete-publique-6685@registre-dematerialise.fr**

- Sur le registre dématérialisé, accessible au lien suivant et depuis le site internet de la mairie :

**<https://www.registre-dematerialise.fr/6685>**

Les observations transmises par courrier seront annexées au registre papier pour que le public puisse éventuellement en prendre connaissance.

De même, les observations transmises par voie électronique seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé, et seront donc visibles par tous dès leur publication.

Pour toute information ou demande de copies, aux frais du demandeur, du dossier porté à l'enquête publique, il conviendra de s'adresser à la mairie de Locqueltas.

### **ARTICLE 4 : RECUEIL DES OBSERVATIONS DU PUBLIC**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Locqueltas afin de recevoir ses observations et propositions aux dates et heures suivantes :

- Jeudi 20 novembre 2025 de : 09h00 à 12h00
- Mercredi 26 novembre 2025 de : 14h00 à 17h00
- Lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025 de : 09h00 à 12h00
- Vendredi 12 décembre 2025 de : 14h00 à 17h00
- Samedi 20 décembre 2025 de : 09h00 à 12h00

### **ARTICLE 5 : CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

A l'expiration du délai de l'enquête publique prévu à l'article 1er, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête pour transmettre au maire de la commune de Locqueltas le dossier accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au présidents du tribunal administratif et au préfet du Morbihan.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie de Locqueltas aux heures d'ouverture de la mairie, ainsi que sur le site internet de la commune, après leur communication à la mairie, pendant une durée d'un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

## **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) :**

- 5A : OAP sectorielles
- 5B : OAP thématique Trame Verte et Bleue
- 5C : OAP thématique qualité urbaine

**- Les pièces administratives afférentes à la procédure** (les délibérations concernant la révision du PLU, l'arrêté organisant l'enquête publique, l'avis au public relatif à l'enquête publique, justificatifs des publicités réalisées)

**- Les avis émis par les personnes publiques associées et consultées**, y compris l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale.

Il est précisé que l'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement (Autorité Environnementale) seront joints au dossier d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, soit du jeudi 20 novembre 2025 à 9h au samedi 20 décembre 2025 à 12h00, le dossier d'enquête publique sera accessible au public :

- au format papier consultable à la mairie de Locqueltas aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit les lundis, mercredis, et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00, les mardis et jeudis de 8h30 à 12h00 et les samedis de 9h00 à 12h00.
- au format dématérialisé depuis le site internet de la mairie qui donnera accès à un site internet spécifique comportant le registre dématérialisé :

**<https://www.registre-dematerialise.fr/6685>**

- et depuis un poste informatique dédié mis à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci indiqués précédemment (dossier dématérialisé).

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire-enquêteur sera également déposé à la mairie de Locqueltas pour être mis à disposition du public. Il sera consultable pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (les lundis, mercredis, et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00, les mardis et jeudis de 8h30 à 12h00 et les samedis de 9h00 à 12h00).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses éventuelles observations, propositions et contre-propositions avant la clôture de l'enquête (soit avant le samedi 20 décembre 2025 à 12h) :

- Sur le registre papier d'enquête publique ouvert à cet effet en mairie ;
- Par courrier transmis par voie postale, ou déposé en mairie, à l'adresse suivante :

Le conseil municipal se prononcera par délibération sur la révision du PLU. Il pourra, au vu des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et des conclusions du commissaire-enquêteur, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de son approbation.

## **ARTICLE 6 : MESURES DE PUBLICITE**

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans les deux journaux suivants, publiés dans le département : Ouest France et Télégramme.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également publié par voie d'affiches installées en mairie ainsi que dans différents lieux de la commune.

L'avis sera également mis en ligne sur le site internet de la commune.

## **ARTICLE 7 : NOTIFICATION ET RECOURS**

Le Maire et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution et du respect du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes de la commune et dont ampliation sera adressée à :

- M. le Préfet du département du Morbihan
- M. le Président du Tribunal Administratif de Rennes
- M. le commissaire-enquêteur.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes - 3 Contour de la Motte - 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision dans les 2 mois suivant la publication de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse ou l'absence de réponse (l'absence de réponse au recours gracieux au terme des 2 mois vaut rejet implicite).

Fait à Locqueltas,  
Le 15 Octobre 2025

**Le Maire**  
**Michel GUERNEVÉ**

